

**Conseil économique et social**Distr. générale  
5 mai 2026Français  
Original : anglais  
Anglais et français uniquement**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité de la gouvernance économique**  
Troisième réunion  
Addis-Abeba (hybride), 29 et 30 juin 2026

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Politiques macroéconomiques au service de la transformation  
Structurelle et de la croissance durable en Afrique****Enjeux et défis de la transformation économique  
durable en Afrique : politiques macroéconomiques  
au service de la transformation structurelle et de la  
croissance durable en Afrique****I. Introduction**

1. Malgré la multitude de problèmes auxquels elle fait face, l'Afrique a su faire preuve de résilience en matière de croissance économique. Entre autres difficultés entravant son développement, le continent est confronté à l'extrême pauvreté et aux inégalités, au chômage des jeunes, aux effets néfastes des changements climatiques, au surendettement et à l'instabilité politique. La qualité de la croissance demeure un sujet de préoccupation car celle-ci ne s'est pas traduite par une réduction générale de la pauvreté, et n'a pas non plus suscité la création d'emplois, une meilleure durabilité environnementale, une plus grande inclusion, des gains d'efficacité ni des innovations. Les économies africaines doivent opérer une transformation structurelle portée par l'industrialisation, le développement du capital humain et l'innovation. Ce processus est essentiel pour accélérer les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

2. Dans la présente note thématique, la transformation structurelle et la croissance durable sont examinées du point de vue de la politique macroéconomique. La transformation structurelle reste la pierre angulaire de la prospérité à long terme en Afrique ; elle nécessite la mise en place de cadres macroéconomiques cohérents à même de favoriser la stabilité, de libérer les capacités de production et d'accélérer un développement inclusif et durable. Les politiques macroéconomiques examinées visent à encourager la stabilité macroéconomique, à créer un environnement propice aux investissements et à favoriser le transfert des ressources des secteurs à faible productivité vers ceux à forte productivité. Pour ce faire, il convient de concevoir une nouvelle génération de stratégies d'industrialisation dans les pays africains afin de s'attaquer efficacement aux problèmes et aux contraintes grâce à la technologie, aux infrastructures et aux politiques macroéconomiques. Cela contribuerait à la diversification économique, à la création d'emplois décents et à la réduction de la pauvreté, tout en favorisant une croissance durable grâce à l'innovation

\* E/ECA/CEG/3/1.



technologique, à l'amélioration de la productivité du travail et à l'augmentation de la valeur des exportations.

3. La concrétisation d'une transformation structurelle et d'une croissance durable repose également sur des institutions solides, une bonne gouvernance et l'intégrité des politiques publiques. Des cadres de gouvernance transparents, responsables et exempts de corruption sont essentiels pour assurer une gestion macroéconomique efficace, renforcer la confiance des investisseurs et garantir une allocation efficiente des ressources publiques.

4. La présente note thématique fournit une base analytique pour la réflexion et l'élaboration des politiques en présentant le contexte macroéconomique, les principaux piliers, les domaines prioritaires et les mesures correctives envisageables. Elle propose également des mesures pouvant être mises en œuvre par tous les acteurs concernés afin d'encourager la réorientation de la main-d'œuvre et des ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs industriels, manufacturiers et des services, qui sont plus productifs, dans le but de parvenir à une croissance durable et inclusive.

## II. Aperçu des résultats macroéconomiques

5. La croissance économique africaine devrait atteindre environ 4,0 % en 2025 et rester à ce niveau en 2026, avant de passer à 4,1 % en 2027. La croissance en Afrique repose sur l'amélioration de la stabilité macroéconomique, en particulier dans les économies importantes, ainsi que sur une augmentation des investissements publics et des dépenses de consommation. Grâce à l'assainissement des finances publiques, certains pays ont rationalisé leurs dépenses et donné la priorité aux investissements en capital dans l'intérêt à long terme d'une croissance économique durable. Il reste cependant des défis à relever, tant externes (tensions géopolitiques), qu'internes (perturbations que connaissent certains pays en période post-électorale). Même si des avancées ont été enregistrées pour 12 des 17 objectifs de développement durable, les progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs restent insuffisants et inégaux.

6. Au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les pays africains se sont trouvés aux prises avec des pressions budgétaires considérables. Il fallait faire face à une lourde dette publique, des taux d'intérêt élevés et des besoins croissants en matière de dépenses publiques. Depuis lors, la marge de manœuvre budgétaire reste limitée, en raison des vulnérabilités persistantes liées à la dette, des coûts d'emprunt élevés et d'une activité économique mondiale atone. En conséquence, de nombreux pays devraient mener des politiques budgétaires plus restrictives afin de réduire leur déficit budgétaire et d'alléger le fardeau de leur dette. Le ratio moyen des recettes fiscales par rapport au produit intérieur brut (PIB) en Afrique demeure inférieur à son niveau d'avant la pandémie, qui était de 15,8 %. Le déficit budgétaire moyen devrait revenir à ses niveaux d'avant la pandémie au cours de la période 2025-26, à mesure que les pays assainissent progressivement leurs finances publiques en rationalisant les dépenses et en améliorant la mobilisation des recettes intérieures. Grâce aux efforts d'assainissement des finances publiques déployés dans de nombreux pays africains, les ratios de la dette publique se sont globalement stabilisés, même s'ils restent supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie le ratio moyen dette/PIB du continent devrait baisser légèrement, passant de 65,3 % en 2024 à environ 64,2 % en 2025 et à 63,5 % du PIB en 2026<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Rapport économique sur l'Afrique 2026 – La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique* (publication des Nations Unies, 2026).

7. Cette amélioration de la situation économique en Afrique n'a néanmoins pas suffi à assurer une transition vers un changement structurel propice à la croissance. Au cours des trois dernières décennies, la croissance économique africaine a été principalement tirée par l'augmentation de la population active ainsi que par l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles. Et malgré des périodes de croissance relativement forte, cela ne s'est pas traduit par une amélioration durable de la productivité. Par ailleurs, si une légère évolution de la structure économique en Afrique s'est produite (comme en témoigne l'augmentation de la valeur ajoutée générée par le secteur des services), cette évolution résulte en fait simplement du transfert de main-d'œuvre d'un secteur à faible productivité vers un autre. Une grande part de cette croissance du secteur des services a avant tout bénéficié à sa composante informelle. Une autre évolution notable a été l'accélération de l'exode rural vers les zones urbaines, sans que cela n'ait entraîné de transformation économique suffisante. En outre, certaines des caractéristiques déterminantes de la transition structurelle (forte croissance économique, revenu par habitant élevé, forte hausse de l'accumulation de capital, augmentation des dépenses de recherche-développement, évolution de la composition sectorielle de la valeur ajoutée) demeurent absentes<sup>2</sup>.

8. Les pays africains doivent s'orienter vers une transformation structurelle en misant sur la diversification économique et en passant d'une stratégie fondée sur l'accumulation de main-d'œuvre à une stratégie axée sur les gains de productivité. Pour que les économies du continent puissent se diversifier, créer des emplois de qualité, augmenter les revenus et accroître la valeur de leurs exportations, une avancée décisive en matière d'industrialisation est requise. Il ne sera pas possible de tirer parti de ce potentiel sans consolider les fondements de l'économie. Le renforcement des compétences, l'accroissement de la capacité industrielle, l'amélioration des infrastructures et la consolidation des cadres de gouvernance créeront les conditions propices à l'innovation. Une fois ces éléments en place, l'Afrique sera à même de sortir de sa trajectoire habituelle, faite de cycles de croissance à court terme alimentés par la hausse des cours des ressources naturelles, pour se diriger vers une hausse durable de la productivité, propice à un développement inclusif et de longue durée.

### III. Rôle du changement structurel dans le développement économique

9. La transformation structurelle, qui est définie comme la réaffectation de la main-d'œuvre et des capitaux des activités à faible productivité, telles que l'agriculture de subsistance, vers des activités manufacturières et des services modernes à plus forte productivité, reste lente en Afrique. La situation économique sur le continent souligne l'importance des réformes structurelles. De nombreux pays africains dépendent dans une large mesure de l'agriculture, un secteur caractérisé par une faible productivité et une grande vulnérabilité aux chocs climatiques, et ce, de longue date. Bien qu'une part importante de la main-d'œuvre soit encore employée dans ce secteur, sa contribution au PIB va en diminuant, ce qui fait ressortir le besoin d'une diversification. L'urbanisation et la mondialisation mettent d'autant plus en évidence la nécessité d'une transformation structurelle, étant donné que la pression démographique et la concurrence mondiale exigent la mise en œuvre de plans de croissance innovants et inclusifs.

10. La transformation de l'Afrique doit aller au-delà des seuls changements économiques. Tous les groupes démographiques doivent bénéficier des mêmes chances, indépendamment de leur niveau de richesse, de leur sexe, de leur

<sup>2</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Structural transformation in Africa : shifting gears*, 1<sup>er</sup> novembre 2018.

origine ethnique ou de leur religion. La stratégie de transformation structurelle du continent passe nécessairement par la formation de ressources humaines résilientes grâce à des investissements inclusifs, tout en mettant l'accent sur la fourniture universelle et à long terme de services publics de qualité dans les domaines de la santé et de l'enseignement.

11. Cependant, l'Afrique reste confrontée à des problèmes structurels tels que l'emploi informel, qui est très répandu dans les zones urbaines et limite les retombées positives des changements structurels sur la stabilité des revenus et la création d'emplois formels. Dans de nombreux pays, l'innovation et la diversification sont freinées par le faible niveau d'investissement dans l'industrie manufacturière et d'autres secteurs à forte productivité. Cette situation est aggravée par la dépendance excessive à l'égard des exportations de matières premières, ce qui maintient l'Afrique aux échelons inférieurs des chaînes de valeur et la contraint à importer une grande quantité de produits manufacturés.

12. L'Afrique commence aujourd'hui à s'orienter vers une approche axée sur ses propres ressources. L'industrialisation doit figurer au cœur de toute stratégie de développement réussie. Pour s'assurer du caractère progressif du cadre de ces stratégies, il faut tenir compte de facteurs tels que les objectifs de développement durable, les changements climatiques, les technologies habilitantes et les enjeux liés aux migrations. Afin de parvenir à une transformation durable et à une croissance inclusive, les politiques macroéconomiques doivent être intégrées aux objectifs de développement et s'inscrire dans une stratégie à long terme visant à faciliter la transformation économique et sociale.

#### **IV. Domaines d'action prioritaires pour la transformation structurelle et la croissance durable en Afrique**

13. Parmi les domaines d'action prioritaires pour la transformation structurelle et la croissance durable en Afrique figurent la promotion de l'industrialisation et de la gouvernance économique, ainsi que le développement du capital humain. Ces domaines doivent être intégrés en tant que priorités de développement, les pays africains devant aligner leurs plans nationaux de développement sur les objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063.

##### **A. Promotion d'une industrialisation durable**

14. La transformation structurelle en Afrique reste limitée et, là où elle a eu lieu, elle n'a pas entraîné d'augmentation significative de la productivité ni de la croissance du PIB. Cela s'explique en grande partie par le fait que les ressources, notamment la main-d'œuvre, se sont détournées de l'agriculture rurale traditionnelle pour se diriger vers des activités urbaines également à faible productivité et à caractère essentiellement informel. L'amélioration de la productivité du travail dans le secteur manufacturier est un élément essentiel de cette transformation et devrait constituer la priorité de la politique industrielle. La réussite de la transformation économique des pays d'Asie de l'Est s'est généralement appuyée sur une politique industrielle soutenue par des mécanismes institutionnels adaptés, assurant une mise en œuvre et un suivi efficaces. On comprend dès lors la nécessité de mener des réformes institutionnelles et politiques dans les pays africains afin d'encadrer la croissance et la transformation structurelle, en favorisant une plus grande mobilité des capitaux et de la main-d'œuvre vers des activités à forte productivité, tant au sein des secteurs qu'entre eux.

15. L'absence de sources d'énergie fiables, abordables et durables est un obstacle à l'industrialisation africaine. Le déficit énergétique fait grimper les coûts de production, nuit à la compétitivité et décourage les investissements dans les secteurs manufacturier et agroalimentaire. Pour accroître la productivité industrielle et amener une transformation à grande échelle de l'économie, il est donc impératif de combler les déficits d'accès à l'énergie en misant sur l'extension du réseau, le déploiement d'énergies renouvelables, la création de pools énergétiques sous-régionaux et la lutte contre le gaspillage d'énergie.

16. Cependant, depuis les indépendances, le continent éprouve des difficultés à mettre en œuvre sa politique industrielle en raison de la faiblesse des cadres institutionnels et de politiques mal conçues. La plupart des pays africains ont adopté une approche de l'industrialisation fondée sur des plans directeurs, dans le cadre de laquelle la politique industrielle s'est principalement attachée à élaborer et mettre en œuvre des instruments tels que la protection tarifaire, des mesures d'allègement fiscal, des subventions à la recherche-développement, des zones industrielles et des crédits à taux préférentiels, afin de corriger les défaillances du marché et d'encourager l'investissement et la croissance dans des secteurs ciblés. Dans de nombreux cas, l'attention s'est davantage portée sur les résultats de ces politiques que sur la mise en place de cadres institutionnels adaptés<sup>3</sup>.

17. Les pays africains ont beau maintenir leurs efforts en faveur de l'industrialisation, on observe une stagnation, voire un recul, du secteur industriel, tandis que le rythme de la progression de la transformation structurelle sur le continent reste très inégal. Il en ressort que les politiques industrielles ont pour la plupart échoué, en partie à cause de défaillances persistantes du marché. Les difficultés rencontrées par l'Afrique dans ses efforts de transformation s'expliquent par les importantes lacunes dans les capacités des gouvernements et des institutions, par des insuffisances tant au niveau des infrastructures matérielles que des moyens d'action, ainsi que par son manque de capacité à atténuer les effets des chocs extérieurs. L'Afrique a besoin d'une politique industrielle dynamique, et les organismes chargés de cette politique doivent avoir la capacité et la volonté de s'adapter de façon continue à l'évolution des besoins du secteur industriel.

18. L'industrialisation rapide de l'Afrique requiert une stratégie d'adaptation visant à établir des bases industrielles solides, à tirer parti des avantages comparatifs locaux tout en renforçant les capacités de production, et à favoriser une collaboration coordonnée entre les autorités nationales, les institutions régionales et les partenaires internationaux. Sans cela, il sera impossible de tirer parti du dividende démographique et des ressources naturelles du continent, de réaliser l'intégration régionale et de réduire la dépendance vis-à-vis des importations<sup>4</sup>.

## **B. Stabilité de l'environnement macroéconomique**

19. L'Afrique a besoin de politiques macroéconomiques saines, à même d'améliorer la productivité grâce à des changements structurels et à des réformes institutionnelles. Les politiques macroéconomiques devraient poursuivre cinq objectifs centraux :

a) Renforcer les investissements publics et la fourniture de biens publics ;

<sup>3</sup> *Une industrialisation dynamique en Afrique : des institutions innovantes, des procédés efficaces et des mécanismes souples* (publication des Nations Unies, 2014).

<sup>4</sup> *Rapport économique sur l'Afrique 2024 : investir dans une transition juste et durable en Afrique* (publication des Nations Unies, 2024).

- b) Préserver la stabilité macroéconomique afin d'encourager et de soutenir les investissements du secteur privé ;
- c) Améliorer la coordination entre les politiques en faveur de l'investissement et du développement ;
- d) Accroître la mobilisation des ressources nationales tout en réduisant la dépendance à l'égard de l'aide extérieure ;
- e) Assurer la viabilité budgétaire en renforçant la légitimité fiscale<sup>5</sup>.

20. La coordination des politiques budgétaires, monétaires et financières et de celles relatives aux taux de change en vue de réorienter les ressources des secteurs à faible productivité vers ceux à forte productivité peut favoriser l'industrialisation et une croissance économique durable. Pour être efficaces, les cadres politiques doivent trouver un équilibre entre les objectifs de stabilisation à court terme, tels que la maîtrise de l'inflation et la garantie de la stabilité financière, et les stratégies industrielles à long terme, visant à transformer la structure de l'économie. Les politiques macroéconomiques devraient être propices aux avancées technologiques en encourageant l'innovation technologique et son adoption responsable, ce qui contribuerait ainsi à relever des défis tels que la pauvreté, le chômage, les inégalités et la concentration des marchés.

21. Les gouvernements doivent renforcer leurs systèmes fiscaux afin d'améliorer la progressivité, la résilience ainsi que l'efficacité et l'équité des dépenses publiques. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et la lutte contre les flux financiers illicites et la corruption sont essentielles pour mobiliser des ressources supplémentaires au niveau national. Ces efforts sont déterminants pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. La mobilisation des ressources nationales peut être renforcée grâce à l'amélioration de la politique et de l'administration fiscales, ainsi que grâce à une plus grande transparence, à une meilleure redevabilité et à une gestion efficace des finances publiques.

22. Au-delà de l'augmentation des recettes, la mobilisation des ressources nationales doit s'inscrire dans le cadre des objectifs de durabilité et d'équité. Il s'agit notamment de mettre en place des instruments de fiscalité verte visant à internaliser les coûts environnementaux, ainsi que des cadres fiscaux modernes permettant de capter efficacement la valeur créée par les plateformes et les multinationales opérant sur les marchés africains.

23. Toutefois, il ne suffira pas de procéder à des réformes sur le plan national. Ces réformes doivent s'appuyer sur une architecture financière mondiale équitable, cohérente et adaptée aux besoins des pays en développement. Les efforts nationaux visant à élargir l'assiette fiscale, à renforcer le recouvrement des recettes et à réduire les pertes fiscales doivent être complétés par une coopération fiscale inclusive et efficace sur le plan international. Cette coopération consiste notamment à instaurer des règles mondiales visant à limiter les possibilités de transfert de bénéfices et à assurer une participation équitable des pays en développement aux processus internationaux d'élaboration des normes fiscales. Elle nécessite également la prise de mesures énergiques pour endiguer les flux financiers illicites, notamment en renforçant la transparence concernant les bénéficiaires effectifs et en intensifiant la coopération internationale en matière de régulation financière.

24. Une architecture financière mondiale réformée, favorisant la transparence, permettant de coordonner les efforts de lutte contre la criminalité financière transfrontière et garantissant une répartition équitable des droits

---

<sup>5</sup> *Le cadre macroéconomique de la transformation structurelle des économies africaines* (publication des Nations Unies, 2016).

d'imposition, aidera davantage les pays à parvenir à un développement durable. De telles réformes peuvent contribuer à élargir la marge de manœuvre budgétaire, à réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure et à renforcer la résilience économique sur le long terme.

25. Les gouvernements doivent moderniser leurs processus commerciaux et leurs systèmes fiscaux afin d'en améliorer l'efficacité, de réduire les coûts, de favoriser la transparence et de permettre la prise de décisions fondées sur des données, à même de soutenir une croissance économique durable et une gestion budgétaire efficiente. Les mesures de politique monétaire devraient servir à maintenir la stabilité des prix tout en soutenant la croissance et en complément des efforts budgétaires. Une coordination efficace des politiques budgétaire et monétaire, notamment grâce au rôle des banques centrales, peut contribuer à renforcer la stabilité macroéconomique et à asseoir une transformation économique plus large.

### C. Intégration régionale et commerce

26. Le commerce peut fortement stimuler la transformation structurelle de l'Afrique en canalisant la dynamique de croissance récente du continent vers la création effective d'emplois décents et la réduction de la pauvreté. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, signé en 2018, est une des solutions développées sur le continent. Les échanges commerciaux réalisés dans le cadre de cet Accord ont débuté en 2021. En s'appuyant sur l'industrialisation et la diversification, la mise en œuvre effective de l'Accord pourrait permettre d'accroître considérablement les échanges commerciaux africains et de favoriser la transformation structurelle.

27. À moyen terme, la mise en œuvre effective de l'Accord pourrait soutenir le commerce et la croissance au niveau mondial, tout en améliorant la compétitivité de l'Afrique et en la positionnant comme un moteur essentiel de l'expansion économique mondiale. Pour peu qu'elle soit accompagnée de mesures propices au commerce et à l'investissement, l'application de l'Accord peut permettre d'améliorer les conditions de vie et de renforcer la cohésion sociale, contribuant ainsi à la réalisation d'une Afrique intégrée, paisible et prospère, telle qu'envisagée dans l'Agenda 2063.

28. Même si le rôle de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales s'est légèrement accru au cours des deux dernières décennies et qu'il est désormais comparable à celui d'autres régions en développement, le continent opère encore majoritairement au bas de ces chaînes de valeur. L'Afrique a accru la valeur de ses exportations destinées à être davantage transformées à l'étranger (c'est-à-dire sa participation en aval), mais elle continue d'afficher un niveau très faible de participation en amont. Déficits de compétences et omniprésence de l'informalité entravent la participation de l'Afrique, notamment en amont, aux chaînes de valeur mondiales. Les mesures tarifaires et non tarifaires peuvent toutes deux jouer un rôle important, en particulier dans le contexte intra-africain, pour favoriser la mise en place de chaînes de valeur régionales, ce qui devrait ensuite renforcer l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales.

29. La mise en place de chaînes de valeur régionales est essentielle pour tirer pleinement parti des effets transformateurs de l'Accord. Il existe d'importantes possibilités dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, le tourisme, la santé, l'industrie pharmaceutique, l'automobile, les produits du bois et du papier, la métallurgie et d'autres produits manufacturés. Cela met en évidence la capacité de l'Accord à accélérer la transition des pays africains d'une économie fondée sur la production et l'exportation de matières premières à faible valeur ajoutée vers une économie faisant la part belle aux produits industriels à plus forte valeur ajoutée. Selon des estimations de la Commission économique pour

l’Afrique, environ 60 % de la croissance prévue du commerce intra-africain résultant de la mise en œuvre de l’Accord devrait profiter au secteur industriel, ouvrant ainsi des perspectives considérables pour la diversification et l’industrialisation tirées par le commerce en Afrique.

30. La mise en œuvre de l’Accord devrait favoriser le développement des chaînes de valeur régionales, ce qui renforcera à son tour l’intégration de l’Afrique dans les chaînes de valeur mondiales, tant en amont qu’en aval. La mise en place de mesures d’incitation à la production et la mobilisation d’investissements au moyen de politiques industrielles ciblées dans les secteurs présentant le plus fort potentiel de développement de chaînes de valeur régionales pourraient faciliter cette transition et renforcer la performance économique et la compétitivité de l’Afrique<sup>6</sup>.

#### **D. Promotion d’une économie verte et inclusive**

31. Les économies africaines ont enregistré une croissance forte et soutenue au cours des dernières années. Toutefois, pour l’essentiel, cette croissance n’a pas été inclusive : faible création d’emplois, faible taux d’activité, et faible amélioration du niveau de vie. Cette croissance n’a pas non plus permis de corriger les dysfonctionnements du marché à l’origine de la pollution de l’environnement, de la dégradation des écosystèmes et des défis connexes liés aux changements climatiques. Le principal enjeu pour l’Afrique consiste à maintenir sa forte croissance économique tout en la convertissant en un développement durable et inclusif, grâce à une diversification économique favorisant la création d’emplois, entraînant une baisse de la pauvreté et des inégalités, permettant d’élargir l’accès aux services essentiels, et à même de rectifier les dysfonctionnements du marché qui nuisent à la durabilité environnementale. Le passage à une économie dite « verte » peut faciliter la transformation économique tout en assurant une utilisation optimale des ressources, une répartition plus équitable de celles-ci et une meilleure durabilité environnementale.

32. Partout en Afrique, les gouvernements adoptent un nombre croissant de stratégies et de politiques visant à promouvoir une économie verte et inclusive. Ces politiques offrent des solutions intégrées et complémentaires à même d’induire un développement économique, environnemental et social durable, contribuant ainsi à la bonne mise en œuvre des plans de transformation structurelle en Afrique. L’intégration de politiques économiques dites « vertes » dans les cadres de développement à long terme peut contribuer à définir une trajectoire de mise en œuvre permettant une évaluation globale des coûts et des avantages à court, moyen et long terme et facilitant une prise de décisions transparente, participative et éclairée.

33. Une telle intégration exige la mise en place d’un cadre politique capable de stimuler la transformation des modes de production, de consommation et d’investissement dans de multiples secteurs de l’économie. L’Afrique a beau lancer des initiatives à l’échelle du continent en vue de promouvoir le développement technologique, il faut que des ressources suffisantes soient allouées à leur mise en œuvre. Il importe de prendre des mesures de renforcement des capacités pour consolider les institutions et créer un environnement plus propice à la transformation. Une stratégie en faveur d’une économie verte intégrée dans les plans nationaux de développement à long terme permettrait de définir les priorités essentielles en matière

---

<sup>6</sup> *Rapport économique sur l’Afrique 2025 – Faire progresser la mise en œuvre de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d’actions stratégiques transformatrices* (publication des Nations Unies, 2025).

d'investissement et de désinvestissement, ainsi que la combinaison de sources de financement requise.

## **E. Développement du capital humain et de la technologie**

34. Le marché du travail dans les centres urbains africains reste dans une grande mesure caractérisé par l'économie informelle, qui représente plus de 80 % de l'emploi et constitue le principal moyen d'existence des citoyens. Les travailleurs du secteur informel sont très vulnérables aux chocs extérieurs et à l'instabilité des marchés, ce qui se traduit par une précarité des revenus et un risque accru de pauvreté. La création d'emplois formels n'a pas suivi le rythme de la forte croissance démographique et urbaine du continent, ce qui complique la valorisation du dividende démographique. Parmi la population active du continent (jeune, en forte croissance, et en majorité urbaine), quelque 60 millions de jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, et près de 13 millions sont au chômage. Qui plus est, l'Afrique est le continent qui affiche la plus faible proportion d'internautes au monde et présente le plus grand écart entre femmes et hommes en matière d'accès au numérique. La transformation passe nécessairement par une combinaison d'investissements technologiques et de réformes éducatives qui permettrait de développer les capacités de production et de favoriser une croissance économique durable.

35. Le développement économique et social en Afrique est en pleine mutation sous l'effet des technologies émergentes que sont notamment l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et les énergies renouvelables, dont les répercussions sur certains secteurs sont considérables. Il convient dès lors d'adopter une stratégie sectorielle différenciée pour permettre à ces technologies de contribuer de manière notable à l'obtention de gains de productivité, à la création d'emplois et à la transformation structurelle des économies africaines. Dans le cas des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et à faible productivité, il convient de donner la priorité au renforcement des capacités de base, soit avant l'adoption des technologies, soit parallèlement à celle-ci. Dans les secteurs à forte intensité de capital et de connaissances, les technologies de pointe peuvent être déployées plus rapidement afin d'en accélérer la modernisation, pour peu que les capacités industrielles et la main-d'œuvre qualifiée soient effectivement disponibles.

36. La transformation structurelle suppose une transition des secteurs qui requièrent une main-d'œuvre peu qualifiée vers des secteurs axés sur la technologie et exigeant une main-d'œuvre hautement qualifiée. L'enseignement et la formation améliorent la productivité et facilitent le recours aux technologies, ce qui est essentiel pour la transformation de la structure économique. Il est dès lors indispensable à l'Afrique de mettre en place des politiques efficaces en matière d'enseignement et de formation pour combler le fossé entre les compétences dispensées par le secteur de l'éducation et celles dont ont besoin les employeurs. L'instauration de nouveaux contrats sociaux peut contribuer à remédier aux déficits de compétences et aux inadéquations en la matière, tout en luttant contre la pauvreté, les inégalités et l'emploi informel. Il est urgent d'élargir l'accès à l'enseignement et à la formation et d'en améliorer la qualité afin de doter la population, en particulier les jeunes et les femmes, des compétences technologiques, entrepreneuriales, créatives et de résolution de problèmes requises pour pouvoir utiliser, concevoir et créer des produits fondés sur le savoir<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> *Ibid.*

## F. Tirer parti de l'urbanisation

37. L'Afrique connaît une expansion urbaine remarquable depuis 1990, et cette tendance devrait se poursuivre, faisant du continent la région à l'urbanisation la plus rapide au monde. Alors que près de 45 % de la population africaine vit aujourd'hui dans des zones urbaines, ce chiffre devrait s'élever à près de 60 % vers 2050. Les villes continuent de croître à un rythme soutenu, avec un taux de croissance annuel supérieur à 3,5 %. On estimait en 2022 que 49,1 % des citoyens vivaient dans des établissements urbains informels ou des taudis. L'exode rural, motivé par la recherche d'emploi et l'accès aux services, ainsi que par les déplacements de population liés aux conflits et à d'autres crises, a encore accéléré la croissance démographique urbaine. La transition urbaine en Afrique, qui coïncide avec la transition démographique, est un facteur déterminant influençant profondément le développement du continent.

38. L'urbanisation est considérée comme une condition nécessaire pour parvenir à une croissance accélérée et à une prospérité qui profite à tous. Le développement à long terme repose sur des systèmes urbains performants, capables de produire des biens industriels et des services à forte valeur ajoutée, ainsi que sur des infrastructures de transport reliant les économies nationales aux marchés régionaux et mondiaux. Néanmoins, en Afrique, la corrélation entre urbanisation et développement s'est révélée moins étroite que dans d'autres régions du monde. Si l'Afrique souhaite s'industrialiser et s'imposer comme un acteur compétitif et dynamique de l'économie mondiale, une telle situation n'est pas viable.

39. Alors qu'on s'attend à ce que l'Afrique connaisse une forte expansion urbaine, susceptible de favoriser une croissance inclusive, de nombreux pays ne sont pas suffisamment préparés pour faire face aux difficultés que cette expansion entraîne avec elle, ni pour saisir les potentialités qui en découleront. De nombreux pays ne disposent pas, dans leur planification nationale du développement, d'un cadre stratégique à long terme en matière d'urbanisation, à même d'orienter la forte croissance urbaine de manière durable. De plus, les autorités urbaines font souvent face à des contraintes en matière de capacités de planification, de coordination des politiques et de mobilisation des ressources, ce qui donne lieu à des pénuries de logements, une insuffisance des infrastructures, des embouteillages et un environnement défavorable aux affaires.

40. Pour que l'urbanisation puisse insuffler un véritable changement en Afrique, les institutions, les investissements et les politiques doivent être axés sur le renforcement des villes et des systèmes urbains afin de porter la transformation économique et de susciter une croissance inclusive. Cela passe par un renforcement de la productivité agricole – véritable pilier des économies africaines –, la promotion de la diversification par la création de valeur ajoutée, le développement du capital humain et le renforcement des compétences, la modernisation des technologies et des infrastructures, ainsi que des mesures d'incitation ciblées pour soutenir la croissance et accompagner la modernisation technologique des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, l'Afrique doit poursuivre le développement de corridors régionaux tels que le Corridor Abidjan-Lagos, le Corridor de transport reliant le port de Lamu, le Soudan du Sud et l'Éthiopie ou le Corridor de développement de Maputo, qui sont dynamisés par les grandes villes et par les réseaux routiers et de transport qui les relient entre elles<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> *Une approche régionale pour tirer parti de l'urbanisation aux fins de la transformation structurelle de l'Afrique* (publication des Nations Unies, 2017).

## V. Mesures correctives possibles

41. Les perspectives de croissance de l'Afrique continuent d'être influencées par une situation financière mondiale tendue, un service de la dette élevé, des marchés intérieurs peu développés et des lacunes en matière de gouvernance. Pour surmonter ces obstacles, stimuler la productivité et encourager la diversification, il convient de mettre en place un ensemble de mesures cohérentes visant à renforcer les institutions, à réduire les coûts de financement, à approfondir les marchés, à moderniser les outils de politique macroéconomique, à accélérer la transition numérique et à intensifier la collaboration avec le système financier international.

### A. Renforcer la gouvernance économique et l'architecture institutionnelle

42. Une gouvernance économique efficace est le fondement de la stabilité macroéconomique, d'une budgétisation crédible et de la mise en œuvre efficace des priorités nationales. Une telle gouvernance devrait avant tout s'articuler autour d'institutions qui renforcent la transparence, veillent à la discipline budgétaire et transforment les projets en programmes concrets, dotés de ressources suffisantes. Les principaux domaines prioritaires à cet égard sont notamment :

a) Des mécanismes de coordination à l'échelle de l'ensemble de l'administration reliant entre eux les plans à long terme, les cadres de dépenses à moyen terme et les budgets annuels afin d'harmoniser les objectifs, le financement et la mise en œuvre ;

b) Des cadres de transparence et de redevabilité budgétaires, comprenant notamment la publication en temps opportun de rapports budgétaires, d'audits indépendants et un contrôle parlementaire renforcé, afin de mieux asseoir la crédibilité et la confiance du public ;

c) Une bonne gestion des finances publiques grâce à la crédibilité budgétaire et au marquage budgétaire, afin de renforcer la confiance du public, d'assurer la stabilité macroéconomique et de garantir une bonne prestation de services ;

d) Des plateformes d'apprentissage mutuel et des actions ciblées de renforcement des capacités des unités macrobudgétaires, du trésor public et des institutions supérieures de contrôle afin d'accélérer les réformes institutionnelles ;

e) Des cadres solides de lutte contre la corruption : attribution transparente des marchés publics, systèmes de déclaration de patrimoine, organes indépendants de lutte contre la corruption, outils numériques visant à réduire le pouvoir discrétionnaire et les détournements de fonds.

### B. Assurer la viabilité de la dette publique grâce à une approche axée sur le développement

43. L'ampleur et le coût croissant de la dette continuent de réduire la marge de manœuvre budgétaire consacrée au capital humain, aux infrastructures et à la lutte contre les changements climatiques. Dans ce cadre, le principe directeur devrait être de lier l'emprunt aux gains de productivité et à la capacité de générer des recettes d'exportation, tout en renforçant la transparence et en améliorant l'accès à des financements abordables. Les principaux domaines prioritaires à cet égard sont notamment :

a) Des cadres d'emprunt liés à des investissements propres à stimuler la croissance et à renforcer la résilience, qui améliorent la capacité de remboursement à long terme et réduisent les tensions liées au développement ;

b) Des normes exhaustives en matière de publication d'informations sur la dette, notamment la publication de bulletins à ce sujet, des passifs éventuels et des conditions contractuelles des obligations garanties par l'État, dans le but de contribuer à réduire les primes de risque ;

c) Des mécanismes de financement à long terme abordables : guichets de financement à des conditions favorables, garanties souveraines et appuyées par les banques multilatérales de développement, et solutions d'assurance, afin de mobiliser des capitaux privés à moindre coût ;

d) Des outils innovants de gestion de la dette, tels que les conversions de dettes en mesures en faveur du climat ou de la nature, et les obligations souveraines indexées, qui génèrent des profils de service de la dette réactifs aux chocs.

### **C. Réformer le système de notation de crédit souverain**

44. Les risques perçus et réels sont souvent mal évalués, ce qui renchérit les coûts d'emprunt et limite l'accès aux marchés. Les priorités immédiates devraient être d'améliorer la qualité des données, la transparence et le dialogue structuré avec les agences de notation afin de réduire les primes inexplicables. Les principaux domaines prioritaires à cet égard sont notamment :

a) Des modèles normalisés de divulgation macrobudgétaire et de la dette, des orientations prospectives et des calendriers de publication des données visant à réduire les asymétries d'information ;

b) Des fonctions régionales d'observatoire du risque souverain visant à consolider les analyses, documenter l'avancement des réformes et coordonner le dialogue avec les agences de notation ;

c) Un contrôle réglementaire proportionné des méthodologies de notation et des dispositifs de prévention des conflits d'intérêts afin de renforcer la redevabilité et la transparence.

### **D. Approfondir les marchés financiers intérieurs**

45. Les marchés en monnaie locale et la diversification des instruments sont essentiels pour mobiliser l'épargne à long terme, prémunir les économies contre les chocs externes et améliorer la transmission monétaire. Il importe en premier lieu de mettre en place des infrastructures de marché et des produits qui accroissent la profondeur, la liquidité et la confiance des investisseurs. Les principaux domaines prioritaires à cet égard sont notamment :

a) Une architecture du marché monétaire, y compris des cadres de mise en pension de titres pleinement opérationnels, afin de soutenir la liquidité interbancaire, la formation d'une courbe des taux de référence et une gestion efficace des risques ;

b) Des marchés obligataires publics et privés en monnaie locale, soutenus par des systèmes de spécialistes en valeurs du Trésor, des calendriers d'adjudication et une tenue de marché active sur le marché secondaire visant à améliorer la formation des prix et la liquidité ;

c) Des bourses nationales et régionales permettant le financement par actions et le financement d'instruments labellisés « durables » (par exemple, verts, sociaux et liés à la durabilité) afin de mobiliser des capitaux patients au service de la transformation structurelle.

## **E. Renforcer les politiques budgétaires et monétaires pour favoriser la diversification et la résilience**

46. Une politique macroéconomique cohérente contribue à la stabilité tout en encourageant l'investissement privé, la diversification et la croissance inclusive. Dans ce cadre, l'accent devrait être mis sur des systèmes fiscaux modernes, des cadres anticycliques crédibles et des instruments calibrés, à même de protéger les dépenses de développement prioritaires. Les principaux domaines prioritaires à cet égard sont notamment :

a) Une modernisation des systèmes fiscaux, comprenant une simplification des structures de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la taxe sur la valeur ajoutée, un élargissement ciblé de l'assiette fiscale, un réexamen régulier des dépenses fiscales et une numérisation des obligations déclaratives afin d'améliorer l'efficacité et l'équité ;

b) Des instruments progressifs et correctifs, notamment des impôts sur la richesse, des taxes environnementales et sur le carbone, ainsi que la fiscalité de l'économie numérique, afin d'élargir les bases de revenus non distorsives et de conformer les systèmes fiscaux aux impératifs de durabilité et aux évolutions technologiques ;

c) Des cadres de politique budgétaire et monétaire coordonnés qui préservent la stabilité des prix, protègent les dépenses sociales et d'investissement essentielles et offrent une marge de manœuvre pour des mesures permettant une action contracyclique.

## **F. Mettre en place des systèmes numériques de planification et de gestion des données**

47. Les plateformes numériques qui intègrent la planification, la budgétisation, les marchés publics et le suivi des performances améliorent la mise en œuvre, la transparence et la confiance des citoyens. Il est urgent de mettre en place des systèmes interopérables et de disposer de données fiables permettant d'assurer la cohérence entre planification, budgétisation et résultats. Les principaux domaines prioritaires à cet égard sont notamment :

a) Des plateformes interopérables de planification et de gestion des finances publiques qui relient les stratégies nationales aux budgets à moyen terme, aux plans de travail annuels et aux cadres de résultats ;

b) Des systèmes nationaux de données renforcés, tels que les systèmes de données statistiques officielles, administratives, géospatiales et financières, qui permettent la mise en place de tableaux de bord en temps réel à des fins de prise de décisions et de redevabilité ;

c) Des normes en matière de gouvernance des données, de cybersécurité et d'interopérabilité qui garantissent l'intégrité tout en permettant la mise en œuvre d'analyses à l'échelle de l'ensemble de l'administration ;

d) Une administration douanière moderne et une meilleure coordination entre les acteurs concernés, grâce à l'intégration de systèmes informatiques permettant un échange automatisé d'informations en temps réel, à l'élaboration de cadres communs de gestion des risques pour les audits, et au renforcement des cadres juridiques.

## **G. Renforcer le financement du développement et réformer l'architecture financière mondiale**

48. On ne pourra parvenir à une croissance durable sans disposer de financements prévisibles, abordables et à long terme, ni sans une architecture mondiale plus équitable. Il faut dès lors mettre l'accent sur l'élargissement des conditions préférentielles, l'amélioration du partage des risques et le renforcement des filets de sécurité afin de pouvoir faire face aux chocs. Les principaux domaines prioritaires à cet égard sont notamment :

a) La multiplication des financements à des conditions concessionnelles et mixtes par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, notamment par le biais de l'optimisation de bilan et d'un recours accru aux garanties et aux assurances afin de réduire les risques pesant sur les flux privés ;

b) L'amélioration de la liquidité mondiale grâce aux réformes relatives aux droits de tirage spéciaux, à un réacheminement transparent de ces droits à des fins de développement et à une émission de droits de tirage spéciaux en cas de chocs, qui soit davantage fondée sur des règles ;

c) Des filets de sécurité financière régionaux et mondiaux dotés de mécanismes élargis et plus flexibles, ainsi que la recherche de dispositifs de stabilisation africains visant à renforcer la résilience.

## **H. Renforcer la voix collective de l'Afrique dans la gouvernance économique mondiale**

49. L'Afrique doit s'exprimer d'une voix plus forte et unifiée pour s'assurer que les décisions en matière de dette, de finances, de fiscalité et de lutte contre les changements climatiques tiennent compte des réalités du continent. L'objectif principal est de maintenir un dialogue durable et coordonné, fondé sur la recherche d'un consensus au niveau régional. Les principaux domaines prioritaires à cet égard sont notamment :

a) La coordination de la participation africaine aux instances internationales afin de présenter des positions cohérentes sur le financement, la restructuration de la dette et la réforme de l'architecture financière ;

b) Des plateformes régionales visant à dégager un consensus fondé sur des données factuelles, à préparer les négociations et à assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux ;

c) Une utilisation stratégique des structures de représentation existantes pour promouvoir des réformes équitables visant à aligner les règles et les ressources internationales sur les objectifs de développement de l'Afrique.

## **I. Renforcer la coopération fiscale internationale et lutter contre les flux financiers illicites**

50. Les flux financiers illicites et les lacunes dans les règles fiscales transfrontières érodent la base de revenus et affaiblissent la gouvernance. Dans ce cadre, l'accent devrait être mis sur la coopération, la transparence et le contrôle de l'application des règles, afin de préserver la marge de manœuvre budgétaire et l'intégrité financière. Les principaux domaines prioritaires à cet égard sont notamment :

a) La participation aux processus internationaux de coopération fiscale portant sur la fiscalité des ressources, les prix de transfert, les pratiques fiscales dommageables et les défis liés à l'économie numérique ;

b) Les registres des bénéficiaires effectifs, l'échange automatique d'informations et la déclaration pays par pays afin d'améliorer la transparence et de dissuader les abus ;

c) La coordination des mécanismes de répression et de recouvrement des avoirs, et une plus grande attention portée aux risques liés aux actifs en cryptomonnaies afin d'endiguer les flux illicites et de rapatrier les ressources.

## **VI. Actions recommandées pour la transformation structurelle**

51. Les recommandations ci-après traduisent l'approche décrite plus haut en mesures concrètes à l'intention des gouvernements africains, de la communauté internationale et des institutions panafricaines. Ensemble, elles visent à rétablir une marge de manœuvre budgétaire, réduire les risques macrofinanciers, accélérer la diversification, combler les déficits d'infrastructures et d'accès à l'énergie, et mobiliser des investissements de longue durée, notamment en faveur de la transformation structurelle et d'une croissance durable.

### **A. Gouvernements africains**

52. Les gouvernements africains sont invités à envisager les mesures suivantes :

a) Publier des cadres budgétaires à moyen terme et des déclarations sur les risques budgétaires, et adopter des règles budgétaires bien calibrées, qui préservent les investissements prioritaires ;

b) Renforcer l'indépendance et la communication des banques centrales, actualiser les outils macroprudentiels et les régimes de résolution, et approfondir les marchés en monnaie locale ;

c) Renforcer les cadres juridiques et institutionnels régissant les partenariats public-privé afin d'attirer les investissements privés dans les infrastructures liées à l'énergie, aux transports et à la facilitation des échanges ;

d) Accélérer la mise en œuvre de politiques industrielles conformes à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (en ce qui concerne les normes, la dématérialisation des procédures douanières et la résolution des obstacles non tarifaires), tout en procédant à des investissements ciblés dans le renforcement des compétences et l'innovation.

### **B. Communauté internationale**

53. La communauté internationale est invitée à envisager les mesures suivantes :

a) Multiplier les financements concessionnels prévisibles afin d'améliorer l'accès à l'énergie, l'adaptation aux changements climatiques et le développement du capital humain, et généraliser les subventions et les garanties axées sur les résultats ;

b) Accélérer les traitements ordonnés de la dette et harmoniser la transparence dans les restructurations, tout en associant les mesures d'allègement à une aide au renforcement des capacités en matière de gestion de la dette et d'investissement public ;

c) Protéger et réorienter les financements destinés au développement vers les corridors à fort rendement, les systèmes énergétiques et les infrastructures de facilitation des échanges commerciaux, et intensifier la

participation du secteur privé grâce à des instruments d'atténuation des risques ;

d) Renforcer la coopération en matière de mobilisation des ressources intérieures et de lutte contre les flux financiers illicites en promouvant les registres des bénéficiaires effectifs, l'échange automatique d'informations et les enquêtes conjointes, et en généralisant le recours à la facturation électronique douanière et à l'analyse des données pour la détermination des prix de transfert.

### **C. Institutions panafricaines**

54. Les institutions panafricaines sont invitées à envisager les mesures suivantes :

a) Élaborer un pacte de gouvernance macroéconomique et une fiche d'évaluation par les pairs portant sur la transparence budgétaire, la publication des données relatives à la dette et l'intégration des marchés de capitaux ;

b) Renforcer les mécanismes régionaux de préparation de projets et de réduction des risques afin de contribuer à la réalisation des objectifs annuels en matière d'infrastructures, et publier un indice de gouvernance des infrastructures ;

c) Piloter l'élaboration de normes pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que de guides sectoriels reliant les mesures d'incitation à la montée en gamme des exportations et aux enseignements tirés de l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre ;

d) Constituer une coalition pour un accès équitable à l'énergie et une transition énergétique juste, harmoniser les instruments d'atténuation des risques et assurer le suivi des goulets d'étranglements des investissements dans les énergies propres ;

e) Institutionnaliser les cadres relatifs aux données régionales ainsi qu'au suivi et à l'évaluation, en vue de réformes macrostructurelles.

---